

Saint-Guilhem-le-Désert

L'aigle royal a trouvé refuge dans les monts de Saint-Guilhem

La soirée de l'aigle royal, dernièrement à Saint-Guilhem-le-Désert, a permis de révéler que les habitants du village médiéval et ses écarts sont très attachés à la protection de ce prédateur, hélas très rare dans le sud de la France.

Cette soirée très instructive a compté parmi les participants des élus du village, sous la présidence du maire, c'est dire si ce rapace dans les monts de Saint-Guilhem suscite un intérêt majeur dans le cadre de la protection de la faune du Larzac méridional.

Christian Péta, l'un des experts du rapace dans la région, est venu de la montagne de la Séranne voisine, où il observe les aigles royaux du sud du massif Central, notamment ceux du massif de l'Aigoual et de la Séranne. Il a confirmé qu'un couple de rapaces avait pris possession des espaces libres des monts de Saint-Guilhem et de leur bordure ouest, pour ses conditions aérologiques favorables.

Précédemment, cette zone était occupée par un couple d'aigles de Bonelli qui nichait depuis des années dans les gorges de l'Hérault, entre la Séranne et le causse de Puéchabon. Mais lors des essais du pompage de la source des Cent-Fonts, le conseil général de l'Hérault a entrepris des travaux d'élargissement des pistes d'accès à coups de dynamite et les rapaces n'ont pas apprécié du tout.

Résultat des tirs de mine durant une période de deux à



L'aigle royal, une espèce protégée, autrefois très répandue dans les grands massifs forestiers.

trois années, les rapaces ont déserté le secteur. Mais comme la nature a horreur du vide, l'aigle royal (*aquila chrysaetos*) a trouvé, depuis le calme revenu, un biotope qui lui permet de survivre.

Cette espèce était très répandue, autrefois, dans les grands massifs forestiers de France et d'Europe. Persécutés et chassés par l'homme dans les années 1850-1950, seuls quelques couples ont survécu dans les massifs montagneux isolés, comme les Alpes ou les grands Causses.

Depuis l'application de la loi sur la protection des rapa-

ces, en 1965, la population des aigles royaux a évolué positivement. On compte aujourd'hui en France 420 couples. L'aigle royal représente une espèce sédentaire vivant en couple. Son territoire varie de 50 km² à 150 km² et varie selon les ressources en nourriture effective. En général, il réside toute l'année sur son territoire de prédilection et le défend bec et ongles contre toutes intrusions d'autres rapaces.

Actuellement, les aigles royaux sont menacés par les dérangements au nid (promeneurs, grimpeurs, hélicoptè-

res, avions, parapentes, photographes indéclicats), mais également et surtout les lignes électriques de moyenne tension qui provoquent des électrocutions souvent fatales pour les rapaces.

Dans les monts de Saint-Guilhem, les aigles royaux ont plutôt trouvé un havre de paix, c'est d'ailleurs pour cela qu'ils diffusent leurs vols majestueux pour le plus grand plaisir de tous. L'aigle royal des monts de Saint-Guilhem est un joyau de la nature que nous devons tous protéger ! ●